

Le permis de feu a pour but de prévenir les dangers d'incendie et/ou d'explosion susceptibles d'être occasionnés par les travaux ponctuels par points chauds (emploi de chalumeau, d'arc électrique...).

Entreprise extérieure	
<p>AZ Rungis 18/28 rue du puits dixme Sénia 547 94577 Thiais</p> <p>Téléphone : +33(0)1 41 80 33 33</p> <p>Ordre donné par : Fonction :</p>	<p>Entreprise :</p> <p>Représentée par : Fonction :</p>
TRAVAIL A EXECUTER	
<p>Lieu :</p> <p>Le : / / de h à h</p> <p>Description :</p>	
PERSONNES CHARGEES DU TRAVAIL	
<p>Agent veillant à la sécurité :</p> <p>Opérateurs :</p>	
RISQUES IDENTIFIES (Stockages, contiguités...)	
CONSIGNES PARTICULIERES	
<p>Personne à contacter en cas d'incident/accident :</p> <p>N° de téléphone :</p>	
<p>SIGNATURE DE L'INTERVENANT :</p>	<p>Autorisation de travailler donnée le : / /</p> <p>Par :</p> <p>Heure de fin de travail :</p> <p>Date : / /</p> <p>Incidents survenus :</p>
	<p>SIGNATURE DU DONNEUR D'ORDRE :</p>

Le permis de feu a pour but de prévenir les dangers d'incendie et/ou d'explosion susceptibles d'être occasionnés par les travaux ponctuels par points chauds (emploi de chalumeau, d'arc électrique...).